



Assemblée générale

Distr. générale
4 octobre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 135 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2020

Projet de budget-programme pour 2020

Titre II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

Missions politiques spéciales

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Sixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2020

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, dans lequel figurent les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour 2020 ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.5](#) et [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.5/Corr.1](#)). À cette occasion, il a rencontré des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 16 septembre 2019.

2. Dans le premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) de son rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#)), le Secrétaire général donne un aperçu général des ressources demandées pour 2020 au titre de 37 missions politiques spéciales et des questions concernant ces missions en général. Des renseignements détaillés sur chaque mission politique spéciale sont donnés dans cinq



autres additifs¹, qui sont consacrés aux besoins propres aux groupes thématiques I à III et aux deux plus grandes missions, à savoir la MANUA et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le Comité consultatif formule des observations et recommandations sur les questions concernant les missions politiques spéciales en général dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/74/7/Add.1), tandis que ses observations et recommandations sur les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et à la MANUI sont regroupées dans d'autres rapports². Le Secrétaire général indique également qu'il présentera à l'Assemblée générale des propositions distinctes pour tout besoin supplémentaire découlant de nouveaux mandats ou de modifications apportées aux mandats existants, y compris pour la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) (groupe thématique III) (A/74/6 (Sect. 3)/Add.1, par. 5 et 14). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses pour le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (groupe thématique III), qui sera créé le 16 octobre 2019 conformément à la résolution 2476 (2019) du Conseil de sécurité, seront présentées séparément. Il formulera ses observations et recommandations dans les rapports qu'il consacrera à ces questions.

3. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/7, chap. I, partie A), le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur le budget, la méthode, le format et la présentation, qui s'appliquent également aux rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales (A/74/6 (Sect. 3)/Add.2 à 6).

II. Exécution du budget en 2018 et 2019 et ressources nécessaires pour 2020

A. Mandat et hypothèses budgétaires

4. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, dans sa résolution 2460 (2019), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MANUA jusqu'au 17 septembre 2019. Dans sa résolution 2489 (2019), il l'a prorogé jusqu'au 17 septembre 2020. Le Secrétaire général fait savoir qu'en 2020, l'Afghanistan continuerait de rencontrer des problèmes sur les plans politique, socioéconomique et humanitaire, mais aussi sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme. Les priorités de la Mission et les hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2020 ainsi que la coopération avec d'autres entités font l'objet des paragraphes 9 à 12 du rapport du Secrétaire général.

5. Le Secrétaire général indique que la MANUA est chargée d'aider le peuple et le Gouvernement afghans à instaurer la paix et la stabilité dans le pays et qu'elle continuera de contribuer à la paix et à la stabilité et de coordonner l'action civile internationale à l'appui des priorités nationales, agissant en accord avec la Décennie de la transformation (2015-2024) (A/74/6 (Sect. 3)/Add.5, par. 1 et 2). La stratégie que s'est donnée la MANUA pour 2020 consiste essentiellement à soutenir le processus de paix piloté par les Afghans. Conformément aux objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la MANUA promouvra la mise en place des structures indispensables au développement socioéconomique à long terme de l'Afghanistan et intensifiera son soutien au renforcement des capacités

¹ A/74/6 (Sect. 3)/Add.2, A/74/6 (Sect. 3)/Add.3, A/74/6 (Sect. 3)/Add.4, A/74/6 (Sect. 3)/Add.5, A/74/6 (Sect. 3)/Add.5/Corr.1 et A/74/6 (Sect. 3)/Add.6.

² A/74/7/Add.2, A/74/7/Add.3, A/74/7/Add.4, A/74/7/Add.5 et A/74/7/Add.6.

des institutions nationales (ibid., par. 9). En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, la MANUA continue de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies pour améliorer la coordination, l'efficacité et l'efficacités des différents programmes des Nations Unies en Afghanistan (ibid., par. 13). De plus, la présence de la MANUA sur le terrain restera essentielle pour permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat, notamment d'entretenir des liens avec les populations vivant dans des zones reculées et dans des conditions de sécurité difficiles (ibid., par. 61).

B. Exécution du budget pour 2018 et 2019

6. Le tableau 1 ci-dessous met en regard les ressources demandées pour 2020 au titre de la MANUA, les crédits approuvés pour 2019 ainsi que les dépenses de 2018.

Tableau 1

Exécution du budget et montant total des ressources nécessaires (déduction faite des contributions du personnel)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses (1)	Crédits ouverts (2)	Total des ressources nécessaires (3)	Dépenses non renouvelables (4)	2020/2019 Augmentation/ (diminution) (5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	111,3	41,5	41,5	–	–
Personnel civil	101 445,3	96 271,2	94 320,9	–	(1 950,3)
Dépenses opérationnelles	38 154,9	44 382,1	41 832,4	444,1	(2 549,7)
Total des ressources nécessaires	139 711,5	140 694,8	136 194,8	444,1	(4 500,0)

7. En réponse à sa question, il a été précisé au Comité qu'au 30 juin 2019, le montant des dépenses de la MANUA pour l'année en cours s'élevait à 64 885 100 dollars, tandis que le montant des crédits ouverts pour 2019 était de 140 694 800 dollars. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des informations actualisées sur les dépenses effectivement engagées en 2019.**

C. Ressources nécessaires pour 2020

8. Comme le montre le tableau 1 ci-dessus, les prévisions de dépenses de la MANUA pour 2020 s'élèvent à 136 194 800 dollars, ce qui représente une diminution de 4 500 000 dollars (3,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2019. On trouvera à la section I du rapport du Secrétaire général un récapitulatif des principaux facteurs contribuant aux variations entre les ressources approuvées pour 2019 et les ressources proposées pour 2020.

1. Militaires et personnel de police

9. Les prévisions de dépenses relatives aux militaires et au personnel de police pour 2020 s'élèvent à 41 500 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2019, et correspondent aux coûts afférents au déploiement d'un(e) conseiller(ère) militaire principal(e) (ibid., par. 66). **Le Comité consultatif**

recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général relatives au personnel militaire de la MANUA pour 2020.

2. Personnel civil

Tableau 2

Effectifs nécessaires

	<i>Effectif</i>	<i>Classe</i>
Effectif approuvé pour 2019	1 211	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 28 P-5, 57 P-4, 61 P-3, 7 P-2, 145 SM, 1 G(AC), 124 AN, 709 AL, 68 VNU
Effectif proposé pour 2020	1 204	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 28 P-5, 55 P-4, 58 P-3, 6 P-2, 142 SM, 1 G(AC), 125 AN, 710 AL, 68 VNU
Postes temporaires dont la création est proposée	4	1 P-5, 2 AN, 1 AL
Postes temporaires dont la suppression est proposée	11	1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 3 SM, 1 AN

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

10. Un récapitulatif des effectifs nécessaires et des changements proposés figure aux paragraphes 32 à 35, dans le tableau 4 et dans les annexes I et II du rapport du Secrétaire général. Comme il ressort du tableau 2 ci-dessus, l'effectif total proposé comprend 1 204 postes, à savoir 301 postes soumis à recrutement international [158 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 142 agents du Service mobile et 1 agent(e) des services généraux (Autres classes)], 835 postes soumis à recrutement national (125 administrateurs recrutés sur le plan national et 710 agents locaux) et 68 postes de Volontaire des Nations Unies, ce qui représente une diminution nette de 7 postes par rapport à l'effectif approuvé pour 2019. Les organigrammes faisant apparaître les catégories et les classes figurent à l'annexe III du rapport du Secrétaire général. Les effectifs nécessaires sont présentés par lieu d'affectation à l'annexe II du rapport et se répartissent comme suit :

- a) 746 postes temporaires au siège de la MANUA à Kaboul ;
- b) 273 postes temporaires dans les six bureaux régionaux ;
- c) 131 postes temporaires dans les cinq bureaux provinciaux ;
- d) 40 postes temporaires au Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et au Bureau d'appui commun de Koweït ;
- e) 9 postes temporaires dans les bureaux de liaison d'Islamabad et de Téhéran ;
- f) 5 postes temporaires pour les services de soutien au Siège.

11. Le Secrétaire général indique qu'il est notamment proposé : a) de supprimer 11 postes temporaires (7 postes d'administrateur(trice), 3 postes d'agent(e) du Service mobile et 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) (ibid., par. 28, 34 et 35, 39, 46, 54, 64, 68 et 70) ; b) de créer 4 postes temporaires [1 poste d'administrateur(trice), 2 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 1 poste d'agent(e) local(e)] (ibid., par. 27 et 28, 32, 34 et 35, 39, 43, 56, 58, 67 et 69 et 70) ; c) de transférer 11 postes temporaires et d'en réaffecter un, majoritairement dans la structure d'appui à la mission (ibid., par. 34 et 35, 43, 52, 54, 56 et 58).

12. Parmi les quatre postes temporaires dont la création est proposée, celui de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), au Bureau de la paix et de la

réconciliation, permettrait à la MANUA d'élargir ses missions de bons offices à l'appui du processus de paix afghan [ibid., par. 43 c)].

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les fonctions afférentes à trois des 11 postes dont la suppression est proposée [1 poste de spécialiste hors classe de la planification des missions (P-5), 1 poste de coordonnateur(trice) (P-4) et 1 poste de coordonnateur adjoint de 1^{re} classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)] seraient assumées par le personnel du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies, qui sera financé au moyen d'un fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées (voir aussi le paragraphe 14 ci-dessous).

Système des coordonnateurs résidents

14. Le Secrétaire général présente, au tableau 8 de son rapport, les besoins en effectifs du Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Développement) (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) dans le cadre du pilier Développement. À l'annexe IV de son rapport, il indique que le Bureau, qui se trouve dans les locaux de la MANUA, coordonne les activités de développement du système des Nations Unies et fournit des conseils à tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents en Afghanistan, dans le cadre d'une structure intégrée. Il y indique également que le Bureau de la coordination des activités de développement fournit, par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées, 1 381 600 dollars devant permettre de financer un poste P-5, un poste P-4 et trois postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, ainsi que du personnel dédié à la transition et des activités de coordination de la MANUA. **Le Comité consultatif salue les mesures prises par la MANUA pour examiner et ajuster ses besoins en effectifs dans le contexte de la mise en œuvre des réformes du système des coordonnateurs résidents et des dispositions pertinentes de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale.** Il formule des observations et recommandations sur le système des coordonnateurs résidents dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/74/7/Add.1).

Postes temporaires vacants

15. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 23 juillet 2019, 41 postes temporaires étaient vacants, dont 8 postes d'administrateur(trice) (2 P-5, 2 P-4 et 4 P-3), 7 postes d'agent(e) du Service mobile, 17 postes d'agent(e) local(e) (dont 2 postes relevant du Bureau d'appui commun de Koweït), 5 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 4 postes de Volontaire des Nations Unies. Aucun de ces postes temporaires n'était vacant depuis plus de deux ans.

Indemnité de fonctions

16. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cinq postes temporaires étaient pourvus par voie d'affectation temporaire ouvrant droit au versement d'une indemnité de fonctions, que quatre fonctionnaires recevaient cette indemnité depuis plus d'un an et que trois avis de vacance de poste avaient été publiés pour pourvoir trois de ces postes de manière régulière. Le Comité examine plus avant l'utilisation qui est faite de l'indemnité de fonctions dans son rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/7, chap. I, par. 90 à 94). **Le Comité consultatif compte que le recrutement à des postes temporaires qui sont occupés de manière prolongée par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions s'achèvera sans plus tarder.**

17. Sous réserve des observations et recommandations formulées dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général concernant le tableau d'effectifs de la MANUA en 2020.

3. Dépenses opérationnelles

18. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2020 s'élèvent à 41 832 400 dollars, ce qui représente une diminution de 2 549 700 dollars (5,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2019. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur ces dépenses (voir tableau 3), plus précisément sur les dépenses effectives de 2018, le montant des crédits ouverts pour 2019 et les prévisions de dépenses pour 2020.

Tableau 3
MANUA : dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	Augmentation /(diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) – (2)
Dépenses opérationnelles					
1. Experts	–	–	–	–	–
2. Consultants et services de consultants	111,4	186,8	176,3	–	(10,5)
3. Voyages officiels	1 282,0	1 406,8	1 333,0	–	(73,8)
4. Installations et infrastructures	22 595,9	24 326,8	24 051,0	255,0	(275,8)
5. Transports terrestres	294,1	730,0	690,5	–	(39,5)
6. Opérations aériennes	8 511,3	8 741,9	7 591,0	–	(1 150,9)
7. Opérations maritimes ou fluviales	–	–	–	–	–
8. Communications et informatique	4 436,9	7 116,8	6 498,0	125,0	(618,8)
9. Santé	(24,1)	285,5	227,1	–	(58,4)
10. Matériel spécial	–	–	–	–	–
11. Fournitures, services et matériel divers	947,4	1 587,5	1 265,5	64,1	(322,0)
12. Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total	38 154,9	44 382,1	44 382,1	444,1	(2 549,7)

Voyages officiels

19. Les ressources demandées au titre des voyages officiels s'élèvent à 1 333 000 dollars, ce qui représente une diminution de 73 800 dollars (5,24 %) par rapport au montant alloué pour 2019 (1 406 800 dollars). D'après les informations fournies au Comité consultatif, les dépenses engagées en 2018 au titre des voyages officiels s'élevaient à 1 282 000 dollars. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité qu'au 30 juin 2019, les dépenses pour 2019 s'élevaient à 330 500 dollars, soit 23,5 % des crédits ouverts pour l'année. **Compte tenu du niveau de dépenses engagées en 2018 et pendant les six premiers mois de 2019, le Comité consultatif recommande une réduction de 39 990 dollars (3 %) des ressources demandées au titre des voyages officiels.**

Installations et infrastructures

20. Les ressources demandées au titre des installations et des infrastructures s'élèvent à 24 051 000 dollars, ce qui représente une diminution de 275 800 dollars (1,1 %) par rapport au montant alloué pour 2019 (24 326 800 dollars). D'après les informations fournies au Comité consultatif, les dépenses engagées en 2018 au titre des installations et des infrastructures s'élevaient à 22 595 900 dollars. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité qu'au 30 juin 2019, les dépenses pour 2019 s'élevaient à 9 987 700 dollars, soit 41,1 % des crédits ouverts pour l'année. Compte tenu des informations qu'il a reçues, le Comité constate que les crédits ont été nettement sous-utilisés dans plusieurs cas pendant les six premiers mois de 2019, notamment au titre de l'acquisition de matériel de génie (taux d'utilisation des crédits : 24,9 %) et de matériel de bureau (taux d'utilisation : 0,6 %), des services d'entretien (taux d'utilisation : 20,1 %) et des pièces de rechange et fournitures (taux d'utilisation : 8 %). **Compte tenu du niveau de dépenses engagées en 2018 et pendant les six premiers mois de 2019, et au vu de la sous-utilisation systématique des ressources depuis 2014 (voir aussi A/73/498/Add.4, par. 18), le Comité consultatif recommande une réduction de 721 530 dollars (3 %) des ressources demandées au titre des installations et des infrastructures. De plus, le Comité réaffirme que, comme les crédits ouverts au titre des installations et des infrastructures continuent d'être sous-utilisés, il faudrait faire mieux correspondre les prochaines prévisions de dépenses aux besoins réels.**

Transports terrestres

21. Les ressources demandées au titre des transports terrestres s'élèvent à 690 500 dollars, ce qui représente une diminution de 39 500 dollars (5,4 %) par rapport au montant alloué pour 2019 (730 000 dollars). D'après les informations fournies au Comité consultatif, les dépenses engagées en 2018 au titre des transports terrestres s'élevaient à 294 100 dollars. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité qu'au 30 juin 2019, les dépenses pour 2019 s'élevaient à 35 200 dollars, soit 4,8 % des crédits ouverts pour l'année. **Compte tenu du niveau de dépenses engagées en 2018 et pendant les six premiers mois de 2019, le Comité consultatif recommande une réduction de 34 525 dollars (5 %) des ressources demandées au titre des transports terrestres.**

Communications et informatique

22. Les ressources demandées au titre des communications et de l'informatique s'élèvent à 6 498 000 dollars, ce qui représente une diminution de 618 800 dollars (8,7 %) par rapport au montant alloué pour 2019 (7 116 800 dollars). Le Secrétaire général indique que, sur ce montant, 1 110 200 dollars permettront de financer le remplacement de 60 % du matériel informatique et du matériel de communications dont la durée de vie utile est dépassée. D'après les informations fournies au Comité consultatif, les dépenses engagées en 2018 au titre des communications et de l'informatique s'élevaient à 4 436 900 dollars. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité qu'au 30 juin 2019, les dépenses pour 2019 s'élevaient à 1 126 400 dollars, soit 15,8 % des crédits ouverts pour l'année. Compte tenu des informations qu'il a reçues, le Comité constate que les crédits ont été nettement sous-utilisés dans plusieurs cas pendant les six premiers mois de 2019, notamment au titre du matériel informatique et du matériel de communications (taux d'utilisation des crédits : 3,8 %), des services de télécommunication et de réseau (taux d'utilisation : 13,7 %), des pièces de rechange (taux d'utilisation : 3,3 %), des logiciels, licences et redevances (taux d'utilisation : 14,6 %) et des services d'information et de publication (taux d'utilisation : 27,9 %). **Compte tenu du niveau de dépenses engagées en 2018 et pendant les six premiers mois de 2019, le Comité consultatif recommande une**

réduction de 194 940 dollars (3 %) des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique.

Fournitures, services et matériel divers

23. Les ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers s'élèvent à 1 265 500 dollars, ce qui représente une diminution de 322 000 dollars (20,3 %) par rapport au montant alloué pour 2019 (1 587 500 dollars). D'après les informations fournies au Comité consultatif, les dépenses engagées en 2018 au titre des fournitures, services et matériel divers s'élevaient à 947 400 dollars. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité qu'au 30 juin 2019, les dépenses pour 2019 s'élevaient à 423 200 dollars, soit 26,7 % des crédits ouverts pour l'année. Compte tenu des informations qu'il a reçues, le Comité constate qu'au titre du fret et des dépenses connexes, les dépenses engagées pour 2018 s'élevaient à 498 900 dollars et que, pendant les six premiers mois de 2019, seuls 169 200 dollars avaient été dépensés, soit 16,5 % du montant total des crédits ouverts (1 024 500 dollars). Les ressources demandées pour 2020 au titre du fret et des dépenses connexes s'élèvent à 788 100 dollars. **Compte tenu du niveau de dépenses engagées en 2018 et pendant les six premiers mois de 2019, le Comité consultatif recommande une réduction de 39 405 dollars (5 %) des ressources demandées au titre du fret et des dépenses connexes.**

Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et Bureau d'appui commun de Koweït

24. Aux paragraphes 59 et 60 de son rapport, le Secrétaire général donne des renseignements sur les arrangements pris en matière de partage des coûts et la collaboration au titre des activités d'appui du Bureau d'appui commun de Koweït qui sont imputées au budget de la MANUA. Les ressources nécessaires à la composante du Bureau financée au moyen du budget de la MANUA sont indiquées dans le fascicule budgétaire correspondant (A/74/6 (Sect. 3)/Add.6). **Le Comité consultatif rappelle que le Bureau d'appui commun de Koweït a été créé pour répondre à un impératif de sécurité en Iraq, puis étoffé pour relocaliser un certain nombre de fonctions d'appui de la MANUA et d'autres missions (A/72/371, par. 71 et 72). Il rappelle également que, conformément à la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale, tout changement apporté au dispositif actuel et futur de prestation de services doit recevoir l'approbation de l'Assemblée (voir aussi A/72/7/Add.47, par. 32).** Il formule des observations et recommandations sur le Bureau d'appui commun de Koweït dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/74/7/Add.1).

25. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 19 à 23 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

D. Questions diverses

1. Accords de partage des coûts

26. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses relatives aux services de sécurité étaient partagées entre la MANUA et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents là où ces services étaient fournis, à savoir Kaboul, Faizabad, Gardez et Hérat. De la même manière, les coûts d'achat de matériel médical et de fournitures médicales sont répartis en fonction de l'utilisation que chaque entité concernée a faite de ce type d'articles par le passé, alors que la totalité des dépenses proposées au titre des services médicaux sont imputées au budget de la MANUA puisqu'elles concernent des services fournis

directement au personnel de la Mission. **Le Comité compte que de plus amples informations sur les modalités de partage des coûts des services médicaux, assorties de données historiques, seront communiquées à l'Assemblée générale au moment de l'examen du présent rapport.**

2. Application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion

27. En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, le Comité a été informé qu'au 30 juin 2019, seulement 57 % des billets d'avion avaient été achetés au moins deux semaines avant le voyage. Il examine plus avant la question de la suite donnée aux directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion pour les voyages officiels dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/7, chap. I, par. 99 et 100). **Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16).**

III. Recommandation

28. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 19 à 23 ci-dessus et dans son rapport principal sur les précisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/74/7/Add.1), le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les ressources demandées pour 2020 pour la MANUA soient approuvées.**